



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012008 et clos le 31122008

Régime simplifié d'imposition   
ou réel normal   
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SERV. DES IMPOTS DES ENTREPRISES-52  
51 boulevard Roosevelt  
02321 ST QUENTIN CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

ASS TEXTIL' AISNE  
Espace Jean Bouin  
BP 53  
02102 ST QUENTIN CEDEX

651	604395	38776991200016
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Association

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :  
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 03.23.64.36.36

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal ①</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %		Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	3 501
----------------------------	--	--	------------------------------------	--	--	-------

<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ②		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre I) ③	
----------------------	---	--	---	--

Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5 % ④		Autres plus-values imposables au taux de 16,5 % ⑤		Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥		Plus-values exonérées art. 238 quinquies ⑦	
---	--	---	--	---	--	--	--

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Entreprises nouvelles art. 44 *septies*  Zones franches urbaines   
Zone franche Corse  Pôle de compétitivité  Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Autres dispositifs ⑧

Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôt et imputations

Crédit d'impôt en faveur de la recherche <input type="text"/>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants <input type="text"/>	Crédit d'impôt famille <input type="text"/>
---	--	---

Réduction d'impôt en faveur du mécénat <input type="text"/>	Crédit d'impôt pour investissement en Corse <input type="text"/>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage <input type="text"/>	Autres imputations <input type="text"/>
---	--	--	---

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie : Daniel DUROT 0136 Bld Richelieu  
02100 SAINT QUENTIN 03 23 50 35 50 & FAX 03 23 05 27 76

- du comptable et/ou du conseil

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité \*\*

A SAINT-QUENTIN le 19032009  
Signature et qualité du déclarant Président

\* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, T : Indépendant).  
\*\* Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDPC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.



Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice ASS TEXTIL / AISNE  
31122008

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

**F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES,  
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS** (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts <b>(10)</b>	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <b>(11)</b>		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <b>(12)</b>  (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <b>(13)</b>		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis <b>(14)</b>	total (a à h)	

**G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AU / MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :

- SARL - tous les associés ;
- SCA - associés gérants ;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.

Pour les S.A.S.  
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Montant des sommes versées :

à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

**TABLEAU 2065 B**



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **ASS TEXTIL' AISNE**  
**31122008**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

NEANT

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut de salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur le tableau DADS 1 ou modèle 2460 de 2008, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la cotisation de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 % <input style="width: 100px;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5% <input style="width: 100px;" type="text"/>	
Chiffre d'affaires TTC <input style="width: 100px;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 % <input style="width: 100px;" type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS TEXTIL 'AISNE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise Espace Jean Bouin BP 53 02102 ST QUENTIN CEDEX Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 38776991200016 Néant \*

				Exercice N clos le, 31122008	N-1 31122007			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 589	7 589		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	7 589	7 589			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	17 395	6 797	10 597	45 547
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 364		41 364	82 906
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	82 946		82 946	52 594
		Disponibilités	CF	CG	46 117		46 117	25 725
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	290		290	22 740
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	188 114	6 797	181 316	229 513	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	195 703	14 387	181 316	229 513	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	8 130	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS TEXTIL 'AISNE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	50 594	50 594	
	Report à nouveau	DH	13 036	17 700	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(4 366)	(4 663)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	59 264	63 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	5 870	15 643	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	5 870	15 643	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			3 591
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 811	47 765	
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 320	17 139	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	88 050	80 943	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		800	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	116 182	150 239	
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	181 316	229 513	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	116 182	146 648	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS TEXTIL' AISNE

Néant  \*

		Exercice N			Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	4	FB	FC	4		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE	FF		
			FG	141 785	FH	FI	141 785	129 506
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	141 789	FK	FL	141 789	129 506	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	92 696	130 561	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	11 288	2 233	
	Autres produits (1) (11)				FQ	19 376	27 462	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	265 149	289 763	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	197 748	212 483	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 967	13 771	
	Salaires et traitements*				FY	41 561	39 673	
	Charges sociales (10)				FZ	14 466	14 762	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*		GA			
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	6 797		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	497	10 606		
	Autres charges (12)			GE	7 561	4 362		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	275 599	295 659		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(10 450)	(5 896)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	441	1 111	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	346	121	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	787	1 233		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU				
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	787	1 233		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(9 662)	(4 663)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS TEXTIL / AISNE Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 9 346	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 9 346	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 4 051	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 4 051	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 5 295	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 275 283	290 996
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 279 650	295 659
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN (4 366)	(4 663)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1 1 018	1 380
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Perte sur cotisation de 2007	Charges exceptionnelles 800	Produits exceptionnels
	Insuffisance provision honoraires de 2007	3 251	
	Quote part subvention		9 346
	<b>Total</b>	<b>4 051</b>	<b>9 346</b>
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										ASS TEXTIL' AISNE		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9					
		TOTAL II				KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
			Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
			Matériel de bureau et informatique, mobilier				LB		10 899		LC				
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
			Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
			Avances et acomptes				LK		LL		LM				
			TOTAL III				LN		10 899		LO				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T					
		Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS							
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV							
TOTAL IV				LQ		LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		10 899		ØH		ØJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						1		2		3					
INCORP.		TOTAL I				IN		CØ		DØ					
		TOTAL II				IO		LV		LW					
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IS		MG		MH		MI				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		3 310		MT		7 589			
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF				
TOTAL III				IY		3 310		NH		7 589					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G				
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		3 310		ØL					
								7 589		ØM					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (à reporter le montant des centimes)\*



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS TEXTIL' AISNE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	OP	OQ	OR

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES\***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS TEXTIL' AISNE

Néant  \*

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1		2		3		4		
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 040	4Y	497	4Z		5A	5 537	
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	10 603	5W		5X	10 270	5Y	333	
<b>TOTAL II</b>	5Z	15 643	TV	497	TW	10 270	TX	5 870	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6 797	6V		6W	6 797
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	6 797	TZ		UA	6 797
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	15 643	UB	7 294	UC	10 270	UD	12 667
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	7 294	UF	10 270			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS TEXTIL' AISNE

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 130				8 130			
	Autres créances clients		UX	9 265		9 265					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 506		11 506				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	29 857		29 857					
	Charges constatées d'avance		VS	290		290					
	<b>TOTAUX</b>			VT	59 050	VU	50 919	VV	8 130		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		13 811		13 811					
Personnel et comptes rattachés		8C		2 608		2 608					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		8 365		8 365					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 839		2 839					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	508		508					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		88 050		88 050					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	116 182	VZ	116 182					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASS TEXTIL' AISNE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31122008</u>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WA	
		de son conjoint	moins part déductible*	WB	
		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*			WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*			WI	
	Amendes et pénalités (nature : .....			WJ	
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)			IF		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	1 167
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
		Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8		
<b>TOTAL I</b>				WR	1 167
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS	4 366
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
		- imposées au taux de 0 %		WH	
		- imposées au taux de 16,5%		WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB	
Autres plus-values imposées au taux de 16,5 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, Produit net des actions et parts d'intérêts : ( à déduire des produits nets de participations				XA	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY	
Majoration d'amortissement*				XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 44 zetties A)	K3
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)				L5	
Zone franche Corse (art. 44 decies)				ØT	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	302
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)				ZI	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	
		déficit (II moins I)		XJ	3 501
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	3 501

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS TEXTIL' AISNE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	55 422	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	55 422	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	3 501	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	58 924	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS**  
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS TEXTIL' AISNE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	17 700
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(4 663)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	OE	
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	13 036
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	Dividendes	ZD	
	Autres répartitions	ZE	
	Report à nouveau	ZF	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>ZG</b>	13 036
	<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	13 036
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>		Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	— Sous-traitance	YT	
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	1 200 1 484
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	11 910 10 730
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 2 090	ST	184 638 200 268
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	197 748 212 483
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *	YW	463 452
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	6 504 13 319
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	6 967 13 771
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	27 791 24 806
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	31 914 24 002
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *	OB	41 343
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% <sup>(1)</sup> JL
		Plus-values à 16,5% <sup>(2)</sup> JM	Imputations JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% <sup>(1)</sup> JO
		Plus-values à 16,5% <sup>(2)</sup> JP	Imputations JF
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH
— numéro du centre de gestion agréé *		XP	
— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____ )		YP	2 _____ 2 _____
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	% _____ % _____
— Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION<sup>(1)</sup> ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.<sup>(2)</sup> uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (art. 219 Ia du CGI).

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS TEXTIL' AISNE

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	matériels de bureau	3 310	3 310		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5 % (1)
			⑦	⑧	⑨	
①	②	③	16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 16,5 % ⑪

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



03/2009

## Annexes fiscales BIC RN

Pa

2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE		
Détail produits et charges except.	Ch. except.	Pr. except.
Perte sur cotisation de 2007	800	
Insuffisance provision honoraires de 2007	3251	
Quote part subvention		9346
Cumul:	4051	9346

2056 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Mt.Déb.ex.	Augmentations	Diminutions	Mt.Fin ex.
PROVISIONS/CREANCES	10270		10270	
PROVISIONS P/RISQUES	333			333
Cumul:			10270	

2059a DETERMINATION DES + ou - VALUES (Taux à 16 ou 19 %)					
Nature des immobilisations Date acquisition	Val.origine Autres amort. Mt.glob.PMV +- VLT 15,16%	Val.Net.Réév. Val.Résidue. + - Val. CT +- VLT 0%	Am.Fran.imp. Prix vente +-VLT 16,5% +VTax 16.5%		
matériels de bureau 31/12/08	3310			3310	
Cumul:	3310			3310	

TABLEAU CA17 PRODUITS A RECEVOIR	
Produits à recevoir	Montant
FOURNISSEURS : RRR A OBTENIR	340
SUBVENTIONS A RECEVOIR	10463
CONSEIL REGIONAL	17350
COTISATIONS ANNEE	1550
BANQUES PRODUITS A RECEVOIR	441
Cumul:	30143

30/03/2009

## Annexes fiscales BIC RN

TABLEAU CA18 CHARGES A PAYER  
Charges à payer

Montant

FOURNISSEUR : FACTURES NON PARVENUES	438
CONGES A PAYER	260
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	104
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	50
REMBOURSEMENTS A EFFECTUER	4138
DIVERS : CHARGES A PAYER	30
Cumul:	5022

## TABLEAU CA20 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Libellé

Période

Exploi.

Financ.

Except.

CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	01/01/09	31/12/09	290		
Cumul:			290		